

Date : 18 décembre 2019

Communiqué de presse

Métiers émergents ou en forte évolution : publication des premiers métiers retenus

Le 12 septembre dernier, France compétences a lancé un appel à contributions en direction de l'ensemble des acteurs de compétences. Les contributions ont permis d'établir une liste de métiers émergents ou en particulière évolution pour répondre aux besoins en compétences du marché du travail et sécuriser les parcours professionnels des actifs. En 2020, sur la base de cette liste, les certificateurs pourront ainsi bénéficier d'une procédure simplifiée d'enregistrement au RNCP.

107 contributions pour 227 métiers en réponse à l'appel à contributions

Une première partie de ces contributions a été examinée et a permis à la commission en charge de la certification professionnelle du 16 décembre dernier, de retenir les 17 métiers suivants pour l'année 2020 :

- Ouvrier / technicien en aquaponie (aquaculture et production maraîchère)
- Opérateur en fabrication additive
- Eco-concepteur de produits plastiques et composites
- Opérateur en régénération des matières plastiques
- Technicien valoriste des Ressources du Bâtiment
- Collecteur de biodéchets
- Chef de projet intelligence artificielle
- Ingénieur intelligence artificielle
- Développeur intelligence artificielle
- Data Protection Officer (DPO)
- Gestionnaire de la sécurité des données, des réseaux et des systèmes
- Développeur sécurité
- Acheteur-Vendeur Marée
- Documentariste sonore / podcaster
- Agent de protection physique des personnes privée, armé catégorie B
- Agent de surveillance privée, armé catégorie D
- Agent de surveillance renforcée privée, armé catégorie B

Cette liste sera mise à disposition dans la [téléprocédure de demande d'enregistrement](#) dès la fin de cette semaine. Par ailleurs elle sera complétée en janvier - février avec d'autres métiers.

La [présidente de la commission](#) et les [membres du comité scientifique](#) de France compétences souhaite remercier tous les acteurs de compétences qui ont contribué à cette réflexion.

Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Contact presse

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr

Suivez nous sur: